



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 22 mars 2010 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: Mme DELANGHE, Mrs FACON, MEHAIGNERY.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, rend hommage à M. Denis LE BLOND décédé récemment, et procède à l'installation de Monsieur Daniel MILLAN.

Après avoir désigné Melle FLUET, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2009, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

- *Adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle que les orientations budgétaires des années précédentes ont été suivies et s'avèrent précises. Il indique que les orientations sont maintenues et réajustées en fonction des réalisations effectuées.

Il précise que les dépenses de fonctionnement ont été contenues en 2009, les hausses concernent uniquement l'intégration de nouveaux services. Pour assurer le financement des travaux programmés en 2010 et notamment le projet « Breton » et la nouvelle salle de sports, la commune a constitué en 2009 un excédent d'investissement composé d'un emprunt et du remboursement anticipé du FCTVA de l'année 2008.

Il présente ensuite la situation financière de la commune en ce début d'année 2010 et informe l'Assemblée des différentes dépenses et recettes proposées.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-Louis FOSSIER (voir texte en annexe)

- *Adopte la présentation des orientations données au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de sa révision,*
- *Renouvelle notre adhésion au groupement de commandes de la C.A.H.C pour la gestion des déchets municipaux et note que la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2010 a désigné Monsieur Michel DIEVART pour représenter la commune au sein de la C.A.O de ce groupement de commandes.*
- *Approuve le projet « activités physiques nutrition santé » présenté par Monsieur LELIEVRE, Adjoint à la Jeunesse, ouvre un crédit de 46 707 € et autorise M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre des Projets Territoriaux de Santé à hauteur de 30 360€.*
- *Adopte le cahier des charges du « Grand Raid » manifestation sportive organisée par qui aura le 26 juin 2010 et dont COURRIERES sera ville étape départ, et parallèlement l'organisation de la « Fête du Sport » en mobilisant le tissu associatif et en disséminant des ateliers sportifs le long de cette boucle de 5 kms.*
- *Autorise M. le Maire à solliciter l'assurance de la commune pour assurer la protection fonctionnelle d'un agent qui a été victime de menaces de mort dans le cadre de ses fonctions.*



Le Maire,

Christophe Pilch

C. PILCH.

Conseil Municipal du 22/03/2010
COURRIERES

Débat d'Orientations Budgétaires – Intervention de Jean-Louis FOSSIER pour les élus communistes et républicains

Monsieur le Maire,
Chers Collègues,

Après l'exposé qui vient de nous être fait, je voudrais quand même souligner que nous ne pouvons nous satisfaire de la sérénité toute virtuelle inspirée par les données et projections chiffrées de nos différents tableaux de bord en investissement, remboursement d'emprunts et fonctionnement.

Car dès cette année, la Taxe Professionnelle est supprimée pour laisser place à la « Contribution Economique des Entreprises » sous maîtrise d'Etat, ce qui va se traduire, dès 2011, par un vide de plus de 8 milliards d'euros dans les caisses des Communes et des Communautés. La réforme de la TP était certes une nécessité, mais pour mieux tenir compte de la richesse des entreprises et notamment celles du CAC 40. Sa suppression pure et simple augure de lendemains très difficiles pour les collectivités, leur autonomie et leur liberté (inscrites dans la Constitution), compte tenu de la philosophie rétrograde qui sous-tend la loi adoptée récemment.

Celle-ci prévoit des compensations...la première année, sur bases bloquées. Après ? On se sait pas ou on ne sait que trop !... et cela se fera en déshabillant Paul pour habiller Jacques tout en interdisant aux Départements et aux Régions d'aider les communes en dehors de leurs strictes compétences. Au plan comptable, c'est déjà un attrape-nigaud, sinon une épreuve insurmontable qui se profile pour nos équilibres financiers.

Et on peut mieux juger sur pièces : la TP représente 50% des ressources fiscales des Communes et Communautés. Les ménages contribuent pour les autres 50%. Avec la réforme, les recettes fiscales proviendront, pour les 2/3, des ménages, et seulement pour le 1/3 restant des entreprises.

C'est au MEDEF qu'on rigole !

Comme pour la réforme territoriale dont cette suppression de la TP est le corollaire, ce sont les citoyens qui en seront les principales victimes. L'asphyxie financière des collectivités locales leur imposera un super plan d'austérité qui ne dit pas son nom contre les habitants, les associations culturelles et sportives, les personnels de la fonction publique territoriale, le service public...

Dans la foulée de la privatisation des grands services publics, la volonté du pouvoir est de casser les collectivités locales pour atteindre l'objectif affiché par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) d'une réduction de 50% de leurs dépenses afin, après une crise que nous payons pour les banques et les actionnaires, de retourner au plus vite dans les clous de l'Europe de Maastricht et son pacte dit « de stabilité ».

En ce qui concerne les élus communistes et républicains de Courrières, nous avons entrepris d'alerter la population, non sans nous être fait accuser par le député Albert FACON de vouloir « faire peur aux gens ». Comme si nous voulions manipuler l'opinion et non pas la mobiliser contre l'attaque historique à laquelle nous sommes confrontés avec le bouleversement démocratique, social et républicain qui se prépare !

Sarkozy est en mission de destruction sociale au profit du Club du Fouquet's. Son objectif n'est pas forcément - et sûrement pas - d'être réélu en 2012.

En 2012, le mal sera fait. De même pour la réforme des retraites et ses autres projets. La victoire aux élections régionales n'y changera rien, je le crains, si nous ne lançons pas un vaste mouvement de résistance républicaine, quitte, Monsieur le Député, « à faire peur aux gens ».

Nous, élus communistes et républicains, réaffirmons qu'une bonne réforme des institutions, c'est aller dans le sens du progrès pour :

- plus de démocratie locale, avec priorité donnée au pouvoir des citoyens et au vivre ensemble
- plus de moyens pour satisfaire les droits humains et répondre à l'exigence de justice sociale
- encourager les collectivités à promouvoir un nouveau mode de développement, une écologie populaire
- mettre au cœur des politiques locales les mutualisations, les partenariats, les coopérations
- plus de services publics

Aujourd'hui, je viens de le souligner, c'est à une attaque historique à laquelle nous assistons, sans réaction d'un PS attentiste, légaliste, temporisateur et sourd aux propositions d'actions du PCF et du Front de Gauche.

Nous allons vers :

- la suppression progressive par asphyxie de l'essentiel des communes, et à terme de tous les départements transformés, avant leur disparition, en rouages captifs et dociles de l'Etat
- la constitution de féodalités avec des super-régions et métropoles, archipels du profit financier
- l'éloignement catastrophique des citoyens des lieux de décision et du pouvoir politique
- le retour d'un Etat qui ne paye rien et commande tout
- la division par deux des agents de la fonction publique territoriale, alors que les collectivités sont des amortisseurs des désastres sociaux provoqués par la crise du capitalisme financier et ses violences. La concurrence libre et non faussée, dogme de l'Europe de Lisbonne, vise à s'emparer du pactole que représentent l'action quotidienne, moderne et efficace des collectivités et leurs investissements.

Voilà ce que je voulais brièvement rappeler ce soir, en espérant, Monsieur le Maire, que vous accepterez nos propositions d'action immédiate en direction de la population. Car j'en connais qui vont bientôt dénoncer votre « fiscalisme » et les augmentations d'impôts locaux, pour tromper les gens en faisant silence sur l'origine des dérives dans lesquelles l'équipe municipale pourrait être entraînée.

En ce qui nous concerne, je dois vous dire que nous nous interrogeons sur l'augmentation des impôts telle qu'elle résultera des nouveaux taux, mais aussi du relèvement des bases locatives et des frais de recouvrement. J'ai déjà dit ici que lorsque nous votons 5% c'est 10 % que les Courriérois ont à payer. Pour nombre d'entre eux, les limites supportables de la pression fiscale sont dépassées, notamment parmi les classes dites « moyennes » et qui se paupérisent de plus en plus rapidement.

Je vous remercie de votre attention.